AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP27-1-75226489

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. Beaune-Savigny - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

23 Janvier 1975

Bulletin n° 26 - Janvier 1975

DESHERBAGE DU VIGNOBLE

Dans une note du 29 Février 1972 nous faisions le point sur le désherbage chimique des vignes en passant en revue les différents produits pouvant être utilisés.

Depuis, bien que de nouvelles matières actives aient été expérimentées, aucun herbicide nouveau n'a été autorisé à la vente et trois ont été retirés du commerce pour cet usage : le phénobenzuron (Benzomarc), l'association phénobenzuron-aminotriazole (Marcol), l'atrazine (Gésaprime).

Nous pensons cependant qu'il est utile de rappeler au viticulteur les possibilités qui lui sont offertes pour effectuer un désherbage chimique.

- La simazine (Gésatope) : Cet herbicide, utilisable sur vigne de plus de 4 ans, a une bonne action sur la plupart des adventices annuelles (type mouron, souci...). Il doit être appliqué sur sol propre avant la levée des mauvaises herbes ou après défanage, en fin d'hiver, après la mise à plat dans le cas de vignes buttées.

La dose moyenne à utiliser est de 3 Kgs de matière active à l'hectare ; cette dose peut être diminuée à 2 Kgs 5 en deuxième année d'application.

La pulvérisation se fait sur toute la surface sans qu'il n'y ait de précautions à prendre pour ne pas toucher les bourgeons.

Ce produit n'a aucune efficacité vis à vis des plantes vivaces : liserons, chardons, renoncules, potentilles, ail des vignes, pas d'âne, ronces.

- Le chlortiamide (Préfix G 10) et le dichlobénil (Casoron G) : Ces deux désherbants en formulation granulés s'appliquent sur vigne de plus de 4 ans avant la levée des mauvaises herbes et avant le débourrement de la vigne.

La dose d'autorisation de vente est de 7 Kgs 5 de matière active à l'hectare. A cette dose ces produits ont une bonne efficacité contre les adventices annuelles couramment présentes dans le vignoble et sur les chardons, par contre elle est très faible voire nulle sur liserons. Cette plante n'est contrôlée ou détruite qu'à partir de 10 à 12 Kgs de matière active.

La ronce, les renoncules, les potentilles, l'ail des vignes ne sont pas détruits par ces désherbants par contre l'aristoloche y est sensible.

- L'aminotriazole (Weedazol T L - Amitril T L - Cidax T L - Radoxone T L) : Cet herbicide est associé dans les produits commerciaux avec le thiacyanate d'ammonium. Sa dose d'emploi est de 5 Kgs de matière active à l'hectare soit 20 l. de produit commercial ; on l'applique sur adventices en pleine croissance mais son utilisation est interdite de la nouaison aux vendanges.

Il agit sur toutes les adventices présentes au moment du traitement mais il est utilisé pour contrôler ou détruire les vivaces : liserons, chardons, ronces, renoncules, potentilles, ail des vignes, du fait de sa propriété d'être véhiculé par la sève qui lui permet de dévitaliser les rhizomes et les bulbes. Sur annuelles son effet est fugace car il est rapidement détruit au contact du sol. C'est pourquoi dans le cas de vigne non travaillée l'aminotriazole est généralement utilisé dans un programme de traitement qui comprend en première année de désherbage l'application de simazine en fin d'hiver ; en seconde année la rémanence de la simazine permet de retarder le traitement et d'associer simazine + aminotriazole.

.../...

En fonction des vivaces présentes on appliquera l'aminotriazole ou l'association simazine aminotriazole :

- liserons : avant qu'il ne soit dans les ceps) 2ème quinzeine de mai, début juin
- renoncules , potentilles, pas d'âne (
- ronces : après vendanges
- ail des vignes : début du printemps

L'adjonction d'un mouillant renforce l'efficacité du produit (Ex. teepol à 1 o/oo).

- L'association terbuléthylazine-terbuméton (Caragarde) : Si cet herbicide a une action à la fois sur annuelles et sur vivaces, il est essentiellement destiné à combattre le liseron, le chardon et les renoncules dans les vignes de plus de 4 ans. La dose d'utilisation préconisée est de 15 l. de produit commercial à l'hectare, mais en sol très argileux il est conseillé d'apporter 20 l.

Pour obtenir une bonne efficacité le produit doit être appliqué au stade 10-15 cm des liserons ; la propreté du sol avant application de première année sera assurée par un traitement de fin d'hiver à la simazine.

L'action du produit est lente et progressive et les résultats ne sont bien visibles qu'en fin d'été ; des repousses peuvent avoir lieu l'année suivante nécessitant un deuxième traitement qui sera effectué toujours au stade 10 à 15 cm des liserons mais à la dose de 10 l. seulement. Pour cette deuxième année il ne sera pas nécessaire d'appliquer de la simazine, le Caragarde de l'année précédente assurant un désherbage suffisant contre les annuelles avant la deuxième application.

La ronce, les potentilles et l'ail des vignes ne seront pas détruits par cet herbicide.

- L'oxadiazon (Ronstar) : Cet herbicide est destiné à détruire uniquement le liseron, il s'utilise à la dose de 2 Kgs de matière active à l'hectare sur liserons bien développés. Ce produit qui agit par contact présente un danger pour les jeunes bourgeons et les jeunes pousses aussi est-il recommandé de ne pas traiter avant que la vigne n'ait atteint 10-12 feuilles. Malheureusement à cette époque le liseron généralement (sauf vignes hautes) se trouve dans le cep aussi, la firme commercialisant cet herbicide recommande-t-elle de faire une application d'aminotriazole en temps opportun pour freiner le liseron permettant ainsi d'attendre le stade voulu et de détruire d'autres vivaces tels que chardons, renoncules, potentilles non sensibles au Ronstar.

* *
*

Des essais de sélectivité qui ont pu être effectués en collaboration avec l'I.N.R.A. (Laboratoire de Malherbologie de DIJON), aucun des herbicides précédents ne s'est montré néfastes aux rendements. Cependant, nous attirons l'attention du viticulteur sur deux points :

- Hormis la simazine, le chlortiamide et le dicholémil, l'application d'aminotriazole, de Caragarde et surtout d'oxadiazon présente toujours des risques au moment de l'emploi ; par conséquent des précautions sont à prendre : pulvériser, sans vent, en jets dirigés sans toucher les feuilles ; éviter les embruns : pour cela utiliser des buses à fente ou miroir si possible avec caches ; utiliser un gros débit (1 000 l./ha) à basse pression.

- L'utilisation d'un seul désherbant ne peut actuellement assurer un désherbage satisfaisant contre toutes les adventices pouvant être présentes dans le vignoble, il est nécessaire d'avoir recours à un programme de traitement annuel ou pluriannuel associant plusieurs désherbants en une seule application ou en plusieurs réparties dans le temps en fonction de la flore, en sachant de plus que les traitements localisés sur le rang ont toujours une efficacité vis à vis des viveces nettement inférieurs aux traitements à pleine surface.

G. RIFFIOD
Ingénieur d'Agronomie

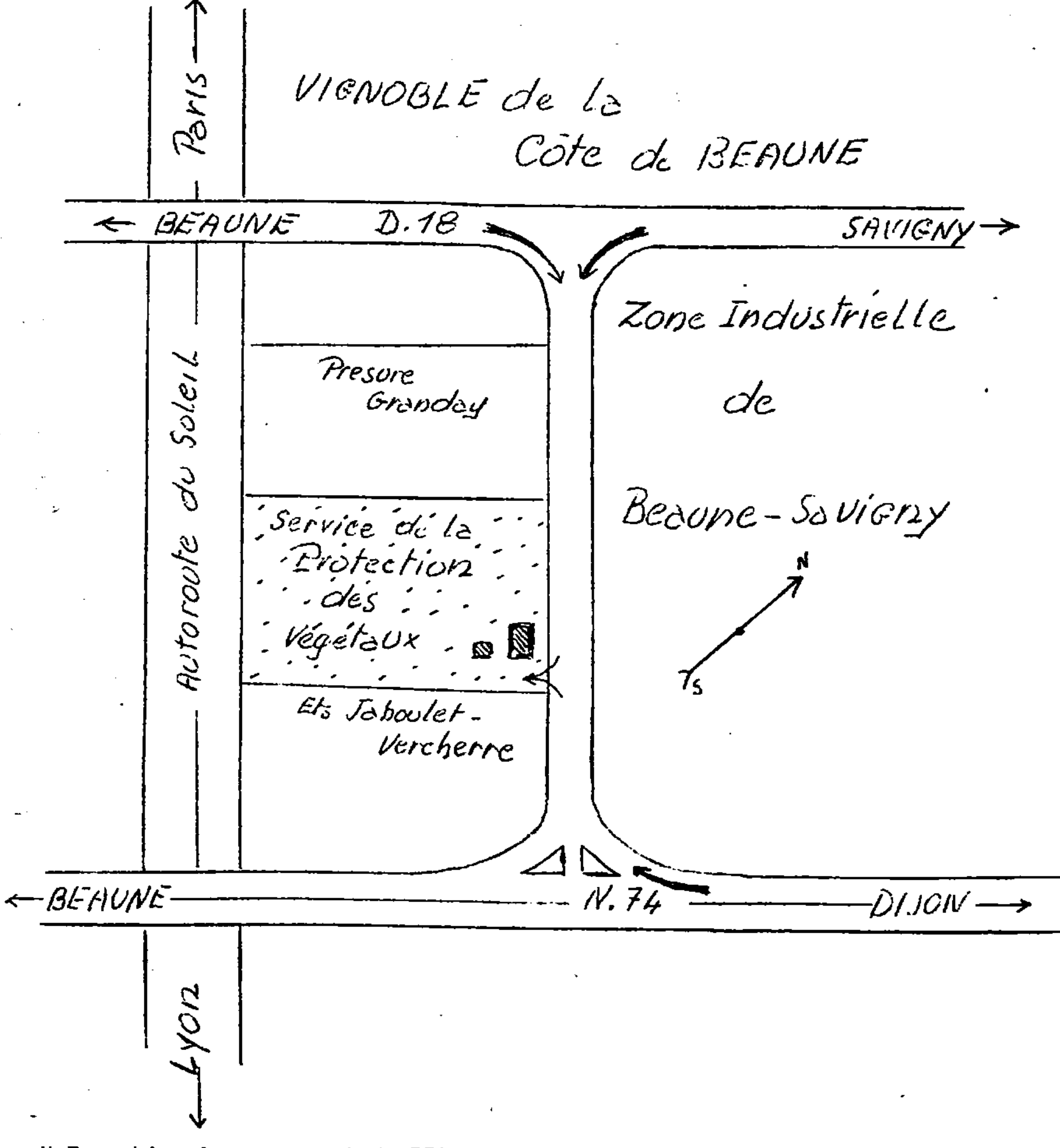
L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

PLAN D'ACCES DE LA NOUVELLE IMPLANTATION DU

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

(Station d'Avertissements Agricoles comprise)



N.B. : L'accès en venant de BEAUNE ne peut se faire qu'en prenant la direction de SAVIGNY -(tourner à gauche aux feux près de l'église St.Nicolas).

P459